

Oran le 22 juin 2020

## Avis

- Suite aux propositions des directeurs de recherche des mémoires de Master sur la tenue des soutenances ;
- Suite aux avis des membres du Conseil Scientifique de l'Ecole à propos de la tenue des soutenances de mémoires de Master ;
- Vu les circonstances que connaît notre pays suite au Covid-19 ;
- Compte tenu des articles de l'arrêté N°1001 du 27 Juin 2019. Il a été décidé :
  - 1- Les étudiants n'ayant pas finalisé leur partie empirique peuvent être autorisés à soutenir par leur directeur de recherche.
  - 2- La conception et la présentation de la partie manquante (partie empirique) sont à la charge du directeur de recherche.
  - 3- Le directeur de recherche peut adopter le Template proposé par l'administration (et adopté par le CSE). Il peut l'adapter selon le contexte du mémoire de son étudiant. Comme il peut proposer une nouvelle démarche. L'objectif est de faciliter la tenue de la soutenance du mémoire de son candidat.
  - 4- Les procédures et les modalités de dépôt, d'évaluation, de soutenance ; ainsi que le planning des soutenances sont expliqués dans le document ci-joint.

Le Directeur  
مدير المدرسة العليا  
للاقتصاد وهران  
بالنيابة  
استاذ: بن شيخ هواري

